

**Des voix:** Bravo!

**M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un peu de découragement et de tristesse que je prends maintenant la parole.

**Une voix:** Nous aussi, cela nous décourage.

**Une voix:** Alors asseyez-vous.

**M. Dick:** J'allais appuyer, et peut-être vais-je appuyer, le gouvernement à propos de cette mesure législative.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dick:** J'ai remarqué hier soir, en lisant les discours qui ont été prononcés jusqu'à maintenant et avant de décider de prendre part à ce débat après cinq jours complets, que des onze ministériels qui ont pris la parole, un bon tiers n'étaient pas d'accord avec la politique du gouvernement. Je me demande si le gouvernement impose la clôture du débat aujourd'hui de crainte de perdre un plus grand nombre de députés de l'arrière-ban qu'il ne peut se le permettre et d'être défait sur cette mesure.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dick:** J'ai écouté le secrétaire d'État (M. Faulkner), dans un grand élan oratoire—du moins c'est ce qu'il croyait—essayer de dire, de sa mine confite, que le parti conservateur avait toujours déclaré qu'il supportait cette proposition. Il a essayé de dire tant de choses, mais en fait il a oublié de dire que selon cette commission royale, et je cite:

... dans un domaine aussi important et aussi délicat que celui de la presse, toute action doit être positive plutôt que négative; elle doit avoir pour but le progrès du périodique canadien, et non la suppression du périodique étranger.

● (1630)

Il n'a pas cité cette déclaration, mais il aurait dû le faire. A mon sens, le projet de loi vise un objectif valable, un objectif que j'approuve.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dick:** J'espère que mon honorable ami du parti ministériel applaudira aussi promptement lorsque je ferai remarquer que le projet de loi renferme bien des erreurs et des omissions. S'ils avaient le courage de leurs convictions et celui de bien gouverner, et s'ils voulaient écouter les autres, ils pourraient présenter des mesures capables de renforcer le projet de loi, comme le système de distribution de propriété canadienne recommandé par la commission Davey et le député de Fundy-Royal (M. Fairweather). Ils pourraient aussi songer à examiner la structure des tarifs postaux pour les petites revues canadiennes. Cela ne peut pas se faire en comité. Le projet de loi à l'étude ne vise que la loi de l'impôt sur le revenu, et si le député qui s'exclame voulait le lire, il le verrait bien. Il n'a rien à voir avec la distribution et les tarifs postaux. Lisez-le donc, le projet de loi!

**Des voix:** Oh, Oh!

**M. MacFarlane:** Vous y allez un peu fort!

#### *Motion de limite de temps*

**M. Dick:** Non, pas du tout. Ce stupide député prétend pouvoir apporter des modifications en comité. S'il peut me dire comment il procédera, qu'il se lève et je m'assoierai.

Le secrétaire d'État n'aurait pas dû essayer de prendre la parole pour présenter une motion sur un bill qu'il avait déposé à la Chambre. Il aurait probablement mieux fait de laisser les choses suivre leur cours. Je crains que le président du Conseil privé (M. Sharp) ne provoque des réactions dans le pays. On y consacra maintenant plus d'éditoriaux que jamais, et j'ose dire que ce sujet en a au cours des douze derniers mois, suscitait plus que tout autre, exception faite du contrôle des prix et des salaires.

Je crois que les députés de la Chambre ont reçu sur cette question au cours des deux dernières années plus de courrier que sur toute autre. Moi-même, je reçois deux fois plus de lettres sur cette question que sur la peine de mort. Et pourtant, nous réglerons le problème de la peine capitale en 15 ou 20 jours. Si l'avortement était abordé, nous pourrions régler la question en 15 ou 20 jours. Nous avons toujours 10 jours pour discuter du budget et nous allons encore parler longtemps de la réglementation des prix et des salaires. Bien des gens pensent que ce Bill est une sorte de censure et qu'il s'agit du contrôle de la presse libre. Ils écrivent des lettres en ce sens. Pourquoi ne laissons-nous pas la Chambre discuter à fond de ce dossier plutôt que de le clore?

J'ai horreur de cette procédure, je pense qu'elle n'a aucune raison d'être et qu'elle est inutile. Si le président du conseil privé avait sa présence d'esprit et savait ce qui se passe à la Chambre, il saurait qu'il reste une demi-douzaine de députés de ce côté-ci. Je dis que j'ai horreur que l'on use de la clôture pour adopter un bill concernant les libertés civiles et certains aspects de la déclaration des droits. Beaucoup de personnes partagent mon avis et cela me rassure. Il est impossible d'amender efficacement ce bill en comité et je crois que c'est une erreur de demander la clôture.

[Français]

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, lorsqu'on a à discuter d'une motion comme celle qui est présentement à l'étude, il faut penser à un principe bien important de notre régime parlementaire.

Quand une mesure n'est pratiquement jamais appliquée et quand à un certain moment on l'applique, on a à se demander pourquoi on impose unilatéralement des limites à un débat. Et si on cherche les raisons qui amènent le gouvernement à un certain moment à décider unilatéralement que les débats seront limités, monsieur le président, on découvre que c'est toujours à cause de l'impopularité évidente d'un projet de loi ou encore d'une hâte excessive d'appliquer une mesure législative dont le Parlement ne voit pas l'urgence.

Monsieur le président, cela est une émanation d'un système qui manque de logique, et la raison fondamentale du manque de logique de notre système est la suivante: nous n'avons pas la liberté de voter, et cela il faut le dire, le vote n'étant pas libre. Cela est tellement vrai que de temps à autre une motion est présentée et on indique à ce moment-là que le vote est libre, cela veut donc dire qu'à d'autres moments il n'est pas libre.